

INFORMATIONS PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE Mandat 2022/2024

Votre enfant est inscrit au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Durant la session 2022/2024, il va être amené à participer à plusieurs manifestations.

Ces manifestations feront généralement l'objet de reportages photographiques et certaines de ces photos pourront être utilisées dans des pages du site internet de la commune, du bulletin municipal, de la presse quotidienne régionale ...

Concernant l'exploitation de ces images et conformément à la législation en vigueur, le recueil d'une autorisation expresse est la règle.

Si vous ne vous opposez pas à la prise et à la diffusion de photos de vos enfants, et ce dans le cadre exclusif des activités du CMJ, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e) : M/Mme (Père, mère, représentant légal)

Domicilié(e) à :

Autorise, dans le cadre exclusif des activités liées au CMJ pour la session 2022/2024 à

effectuer des prises de vue de : (nom, prénom)

et accepte que tout ou partie des images et enregistrements sonores soient incorporés

gracieusement, en vue de leur exploitation (reproduction, exposition et représentation non

commerciale), par la commune de Rochemaure sur les supports suivants : site

internet, bulletin municipal, expositions exceptionnelles, plaquettes de présentation, ...

NB : conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès aux images recueillies et pouvez demander l'arrêt de leur diffusion par demande effectuée auprès de la personne en charge du CMJ.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »